

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion à l'association Orée (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise)

Séance du 28 mars 2024

Convocation du 22 mars 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Étaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Catherine Palpant, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Étaient représentés :

M. Théophile Touny par Mme Axelle Poullier,
Mme Corinne Deleuze par M. Jean-Pierre Riotton,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2024

Objet : Adhésion à l'association Orée (Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la Ville de pouvoir bénéficier de l'expertise et du réseau de l'association Orée,

Considérant les modalités d'adhésion à l'association,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard ; 6 abstentions : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE d'adhérer à l'association Orée dont le siège social est situé au 42 rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

AUTORISE le maire à procéder au règlement de l'adhésion d'un montant de 2 000 € pour l'année 2024.

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2024 de la Ville.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe L...

[Signature]